



Vernaison, le 22 mars 2023

**CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 28 MARS 2023
à 19 h 30
Mairie - Salle du conseil municipal**

ORDRE DU JOUR

Articles 16 et 17 du règlement intérieur

« Un temps de parole de 5 minutes maximum est accordé par intervention »

Désignation du secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal du 22 février 2022

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTS

1- POLE ENFANCE – SCOLAIRE - CCAS

1.1 Approbation des participations financières exceptionnelles des classes maternelles pour les sorties scolaires des élèves de l'école publique Robert Baranne - exercice 2023

1.2 Approbation des participations financières exceptionnelles des classes élémentaires pour les sorties scolaires des élèves de l'école publique Robert Baranne – exercice 2023

1.3 Convention relative à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat

Attribution du montant 2023 de la participation financière de l'école privée Notre Dame

1.4 APEL : Subvention exceptionnelle pour les classes transplantées de l'école Notre Dame

1.5 Approbation de la convention à intervenir entre la Mission Locale du Sud-Ouest Lyonnais et la Commune de Vernaison pour 2023



2 – FINANCES

- 2.1 Bilan annuel des acquisitions et cessions foncières 2022
- 2.2 Approbation du compte de gestion 2022.
- 2.3 Vote du compte administratif 2022.
- 2.4 Affectation des résultats 2022
- 2.5 Vote des taux des impôts directs locaux 2023.
- 2.6 Attribution de la subvention 2023 au Centre Communal d’Action Sociale.
- 2.7 Autorisation de programme et crédits de paiements : aménagement des bords du Rhône – mise à jour
- 2.8 Provision financière sur les risques pour couvrir les restes à recouvrer 2023.
- 2.9 Vote du budget primitif 2023 et des subventions aux associations 2023

3 – ADMINISTRATION GENERALE

- 3.1 Convention entre la ville et la Métropole de Lyon relative à la gestion territorialisée des déchets issus des marchés alimentaires et forains
- 3.2 Convention de partenariat entre la ville de Vernaison et Pimms médiation Lyon Métropole – reconduction 2023
- 3.3 Approbation de la convention 2023 à intervenir entre l’association « Comité Social du Personnel de la Métropole Lyonnaise de ses collectivités territoriales et établissements publics » et la Commune de Vernaison

4 – AMENAGEMENT – CADRE DE VIE

- 4.1 Inscription de la commune de Vernaison dans le dispositif Projet Nature - ENS du plateau des Etangs

5 – QUESTIONS DIVERSES

Le Maire

Julien VUILLEMARD

